

**REPUBLIQUE DU BENIN**

Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et Technique



**UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI**

**FACULTE DES SCIENCES  
ECONOMIQUES ET DE GESTION**

*(FASEG)*



Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplômé de licence

**LICENCE PROFESSIONNELLE EN  
SCIENCES ECONOMIQUES**

**OPTION: Economie**

**SPECIALITE: Analyse des Politiques de Développement (APD) et Economie-Appiquée (AE)**

***THEME :***

**EVALUATION DE L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE GRATUITE DES INSCRIPTIONS SUR LA PERFORMANCE ACADEMIQUE DES ETUDIANTS : CAS DES ETUDIANTS DE L'ENEAM ; DE L'EPAC ET DE LA FSA.**

**Présenté par :**

**Martin kossi KPOSSIANDE & Fernand Irenée Zinsou SOSSOUKPE**

***Sous la direction de :***

**Tuteur de stage**

**M. Darius VEGBA**

**(chargé d'étude à la CVEF)**

**Directeur de mémoire**

**Dr Cossi Gilles TOBOSSI**

**(Enseignant à la FASEG)**

*Année Académique : 2014-2015*

## **AVERTISSEMENT**

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION DE L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI N'ENTEND DONNER NI APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRES CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.

## REMERCIEMENTS

*Qu'il nous soit permis de remercier ici en premier lieu*

- *Dr Cossi Gilles **TOBOSSI** Enseignant à la FASEG/UAC pour sa disponibilité ;*
- *Notre maitre de stage Monsieur **Norbert BESSAN** économiste statisticien à l'INSAE pour son humilité et sa promptitude ;*
- *Notre camarade-frère **DOSSOUGNIN Lino James** qui n'a ménagé aucun effort en s'impliquant énormément pour la réalisation de ce mémoire.*
- *Les Directeurs de l'ENEAM, de l'EPAC et de la FSA ainsi que tous les membres de leurs administrations respectives.*
- *Nous remercions par la même occasion tous nos enseignants de la FASEG et tous ceux qui nous ont aidé dans la collecte des informations.*
- *Nous n'oublions pas tous nos camarades et collègues de promotion qui ont su faire montre de dynamisme et de solidarité dans la rédaction de ce document.*
- *Enfin à toutes et à tous, nous disons une fois de plus **MERCI**.*

## Dédicace

Je dédie ce travail à :

- A ma regrettée mère FAGBENRO Norberthe Adjokè qui aurait été très fière en me voyant présenter ce mémoire. Que son âme repose en paix.
- A ma bien aimée HOUNNOU Monique pour tout son dévouement et son soutien. Que beaucoup d'autres de ses prières à l'image de ce mémoire s'exaucent et lui accorde plus de sourire.

Fernand Irenée Z. SOSSOUKPE

## Dédicace

Je dédie ce travail à :

- Ma très chère maman, Abossè YEHOUENOU qui a su jouer deux rôles dans ma vie recevez en ce travail l'accomplissement de votre espérance ;
- Toute la famille GNIDOTE qui m'a adopté et par qui le présent travail a été effectif recevez ici mes sincères considérations.

Martin Kossi KPOSSIANDE

# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
Chapitre I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	3
Section N°1 : Problématique, objectifs, hypothèses et revue de la littérature.....	3
Section N°2 : Méthodologie de recherches et méthodes de collecte des données.....	12
Chapitre II : CADRE EMPIRIQUE DE L'ETUDE.....	17
Section N°1 : Présentation et analyse des données.....	17
Section N°2 : Validation des hypothèses et recommandations :.....	22
CONCLUSION.....	25

## **SIGLES ET ACRONYMES**

**UAC** : Université d'Abomey-Calavi.

**ENEAM** : Ecole Normale d'Economie Appliquée et de Management.

**EPAC** : Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi.

**FSA** : Faculté de Sciences d'Agronomie.

**EFP** : Ecole Formation Professionnelle.

**NI** : Nombre d'Inscription.

**NDI** : Nombre de Double Inscription.

**TD** : Taux de Double Inscription.

**NE** : Nombre d'Ecole.

**TAM** : Taux d'Accroissement Moyen.

**BM** : Banque Mondiale

**EPT** : Education Pour Tous.

**FCFA** : Franc de la Communauté financière d'Afrique

**NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement.

**ONU** : Organisation des Nations Unies.

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PPTE** : Pays Pauvres et très Endettés.

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture.

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.

## **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

---

### LISTE DES TABLEAUX

*Tableau 1 : Structure de l'échantillon d'étude*

*Tableau 2 : Evolution du taux de la double inscription à l'UAC de 2004 à 2013*

*Tableau 3 : Proportion de l'échantillon des étudiants ayant réalisés la double inscription ou non.*

*Tableau 4 : Proportion des étudiants ayant repris ou étant admis dans leur second établissement*

*Tableau 5 : Répartition des étudiants selon le critère de performance*

### LISTE DES GRAPHIQUES

*GRAPHE N°1 : Proportion de l'échantillon des étudiants ayant réalisés la double inscription ou non.*

*GRAPHE N°2 : Résultat à la faculté des étudiants ayant réalisé la double inscription*

*GRAPHIQUE N°3 : Répartition des étudiants selon le critère de performance*

## RESUME

L'avènement de la gratuité des inscriptions dans les facultés universitaires a favorisé l'éclatement de l'effectif des inscriptions dans toutes les entités universitaires. C'est d'ailleurs suite à ce constat que le thème de notre mémoire s'est focalisé sur : « ***L'évaluation de l'impact de la politique de gratuité des inscriptions à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) sur la performance académique des étudiants*** ». L'objectif général de cette étude est d'évaluer l'impact de la gratuité des inscriptions sur la performance scolaire des étudiants des établissements professionnels. Pour atteindre cet objectif et mener à bien notre recherche nous avons émis deux hypothèses dont la première s'intitule « La politique de gratuité exerce un effet négatif sur la performance des étudiants » et la seconde « La mise en place de la politique de gratuité des inscriptions a incité les étudiants des écoles professionnelles à une deuxième inscription dans les facultés classiques. » . Afin de vérifier nos hypothèses, nous avons eu recours aux notions de la statistique descriptive en partant d'un échantillon constitué des étudiants des écoles professionnelles de l'UAC. Le cas des étudiants pris sont ceux de l'EPAC de l'ENEAM et de la FSA.

Enfin, c'est au vu de ces constats que nous avons anticipé des ébauches de suggestions à l'endroit des autorités en charge de l'enseignement supérieur et de toute la communauté étudiante pour plus de synergie autour du projet éducatif.

# INTRODUCTION

Au Bénin, le gouvernement conscient du rôle et des enjeux de l'enseignement supérieur dans la lutte contre la pauvreté, a pris un certain nombre de mesures visant à atteindre l'universalisation du cycle supérieur. C'est dans ce contexte que des mesures prescrivant la suppression des frais exigibles à l'enseignement supérieur notamment à l'UAC ont été prises. Cette prise en compte des frais d'inscriptions a été officiellement mise en application en 2008. Dans un contexte d'ajustement structurel, la volonté manifeste des pouvoirs publics de rendre l'inscription à l'UAC gratuite nous a amené à nous interroger sur l'impact que cette décision a sur les bénéficiaires. Cette préoccupation justifie le choix de notre thème de recherche à savoir « *l'évaluation de l'impact de la politique de gratuité des inscriptions à l'UAC sur la performance des étudiants des établissements professionnels* ». Notre choix d'étude sera particulièrement porté sur les étudiants de l'ENEAM ; de l'EPAC et de la FSA et qui bénéficient de la gratuité des inscriptions dans les facultés classiques.

Chaque année, l'Etat consacre d'importants moyens pour optimiser l'offre éducative suivant les objectifs du millénaire en matière d'éducation. L'une des politiques phares proné par le gouvernement de la République du Bénin pour l'atteinte de ces objectifs est la gratuité des inscriptions dans les facultés classiques des universités sous tutelles de l'Etat. C'est au regard de toutes ces actions en faveur des inscriptions gratuites que nous nous sommes posé un certain nombre de questions relatives à la mise en œuvre effective d'une telle politique.

La présente étude loin d'être le fruit d'une expérience avérée dans la recherche, en ce sens qu'elle comporte sans nul doute des lacunes liées à la méthodologie et à la mise en œuvre de nos instruments de recherche, au contraire, tente de nous donner une idée de l'impact de la gratuité des inscriptions dans les écoles universitaires lors de futurs travaux dans le domaine des sciences de l'éducation.

Dans sa structuration, le présent travail est organisé autour de deux chapitres essentiels. Le premier chapitre présente le cadre théorique et la méthodologie de l'étude. Le deuxième chapitre est consacré à la présentation, à l'analyse des données documentaires et descriptives

issues de nos investigations et enfin, se rapporte à l'interprétation des résultats qui débouche sur des conclusions et des recommandations.

## **CHAPITRE N° 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.**

Ce chapitre aborde le cadre théorique et méthodologique de l'étude. Il comportera principalement deux sections. Dans une première, il sera exposé la problématique et la justification théorique du thème, les objectifs, les hypothèses et la revue de la littérature. Dans la deuxième section, la méthode d'analyse et de collecte des données sera présentée.

### **Section N°1 : Problématique, Objectifs, Hypothèses et Revue de la littérature**

Cette section est subdivisée en deux paragraphes. Dans le premier paragraphe nous exposerons la problématique de l'étude, les objectifs et les hypothèses. Le second paragraphe abordera la revue de la littérature.

#### **Paragraphe n°1 : Problématique de l'étude, Objectifs et Hypothèses.**

##### ***A. Problématique et Justification Théorique de l'Etude***

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, tous les acteurs au développement sont unanimes sur le rôle que peut jouer l'éducation. Il n'est donc plus étonnant de constater que les pays en développement dans leurs différentes stratégies pour sortir la population de la pauvreté placent au centre de leurs politiques, l'amélioration de l'offre éducative.

Au niveau international, l'assemblée des nations unies à adopté et proclamé le 10 décembre 1948 la déclaration universelle des droits de l'homme. Cette déclaration précise en son article 26 ce qui suit : «< l'éducation doit être gratuite...>> Aussi L'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté à New York le 16 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies stipule que : « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité ». Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle les universités sont identifiées comme un élément clef de la croissance des États.

Au Bénin, cette gratuité, a la foi soutenue par les organismes internationaux et politiques nationales ; consiste en la suppression des frais d'inscription ; qui par décret N°2008-802 du 31 décembre 2008 autorise la prise en charge par l'état des frais d'inscriptions des étudiants

béninois non boursiers, non secourus, non salariés dans les universités publiques du Bénin pour compter de la rentrée 2008-2009.

Avant la politique de gratuité des inscriptions, il y avait un nombre restreint d'étudiants dont l'inscription était unique. Les étudiants qui réalisaient la double inscription étaient souvent non boursiers et inscrits dans les établissements professionnels. La conséquence de cette gratuité est l'augmentation brusque de l'effectif des étudiants dans les facultés induisant l'augmentation des effectifs dans les Ecoles de Formations Professionnelles (EFP) qui ne cessent de grimper à grand pas avec un taux d'accroissement annuel de : 5,95% à l'ENEAM ; de 9,14% à l'EPAC et de 15,05% à la FSA ([www.uac.bj/2012](http://www.uac.bj/2012)).

Pour l'année académique 2012-2013 le nombre d'étudiant inscrits à L'UAC est évalué à 83951 contre 69688 en 2011/2012, soit un taux d'accroissement de 21 %. En outre, parmi ces étudiants 16,7% se sont livrés au phénomène de double inscription en 2012/2013 contre 21,6% entre 2011 et 2012 soit un taux de réduction de 4,9%. Ce taux de réduction signifie que bon nombre d'étudiants ayant réalisé la double inscription ont abandonnés.

Dans le cadre de leurs recherches sur la croissance endogène, les économistes Mankiew, Theiel et Romer en 1990 ont montré le rôle important du capital humain dans le développement des nations. Ces auteurs ont en effet démontré dans leur théorie économique que toute nation qui se veut être développée se doit d'investir dans la recherche fondamentale laquelle recherche n'est l'œuvre que de l'effort humain d'où la nécessité de la formation supérieure. C'est dans cette optique que les autorités béninoises à travers le vaste programme de développement ont aussi axés leurs politiques sur l'excellence de la recherche fondamentale en instaurant la gratuité des inscriptions dans les facultés classiques des universités publiques. C'est face à une telle situation que nous avons voulu évaluer l'impact de la gratuité des inscriptions à l'Université d'Abomey-Calavi sur la performance des étudiants particulièrement ceux des écoles de formations professionnelles bénéficiant parallèlement de la gratuité des inscriptions dans les facultés classiques.

Entre le discours officiel et la réalité des faits, il y a souvent un fossé. Ainsi, pensons nous que la gratuité prônée par les pouvoirs publics mérite d'être évaluée à partir d'un certain nombre de questionnements qui vont guider notre recherche. A cet effet, il urge de chercher à savoir fondamentalement ***l'effet de la gratuité des frais d'inscription sur la performance académique***

*des étudiants*. Pour répondre à cette préoccupation majeure, nous avons orienté nos investigations suivant deux questions spécifiques de recherches :

- La gratuité des inscriptions améliore-t-elles la performance académique des étudiants ?
- Quel est l'effet de la gratuité des frais d'inscription sur l'accès des étudiants à l'UAC ?

## ***B. Objectifs***

Nous aborderons dans cette partie les questions relatives à l'objectif général et celles relatives aux objectifs spécifiques.

### *1. Objectif Général*

L'objectif général poursuivi est d'évaluer l'effet de la politique de gratuité des inscriptions sur la performance académique des étudiants à l'UAC.

### *2. Objectifs spécifiques*

Il s'agira au niveau des objectifs spécifiques de chercher à :

- Analyser l'impact de la gratuité des inscriptions sur la performance scolaire des étudiants.
- Evaluer l'effet de la gratuité sur le rythme des inscriptions à l'UAC.

## ***C- Hypothèses***

Nous avons émis quelques hypothèses pour une bonne appréhension de notre étude, notamment le fait que:

- La politique de gratuité exerce un effet négatif sur la performance académique des étudiants.
- La mise en place de la politique de gratuité des inscriptions a incité les étudiants des écoles professionnelles à une deuxième inscription dans les facultés classiques.

## **Paragraphe N°2 : Revue de la littérature**

La revue de littérature est la partie de l'étude qui consiste à exposer les connaissances acquises dans le cadre de nos recherches à travers les travaux effectués par les auteurs sur le thème. Elle s'appesantira sur la clarification de quelques concepts relatifs à notre thème ainsi qu'à la revue empirique.

### **A. Clarifications de quelques concepts**

Tout problème de recherche est saisi à partir de concept. Ainsi, les concepts n'ont de sens qu'à partir de l'analyse qu'on en fait. Il apparaît donc important et indispensable de définir au préalable les notions qui sont utilisées pour éviter toute ambiguïté ou équivoque. Parmi les concepts que nous nous proposons de définir, nous aurons : la notion de gratuité, la notion d'impact et la notion de performance.

#### ***1. La Notion de Gratuité***

La substantive gratuité au féminin est définie par Quillet (1990) comme « *le caractère de ce qui est gratuit* ». C'est-à-dire sans y être tenu. On parle alors d'une inscription gratuite où l'accès n'est pas conditionné par le paiement de frais quelconques. On parlera aussi d'une inscription gratuite et obligatoire pour favoriser l'accès pour tous. La gratuité est une condition préalable de l'éducation pour tous. Pour IMBS (1971), la gratuité est « *le caractère de ce qui est fait ou donné, ce dont on peut profiter sans contre partie pécuniaire* ». C'est aussi ce qui est fait ou donné, sans recherche de compensations. Par exemple, la gratuité absolue des dons de Dieu. La gratuité a également un sens péjoratif dans la mesure où elle renvoie à quelque chose qui manque de valeur ou d'importance. L'accès gratuit d'une cérémonie dénote du manque de sérieux et de qualité de cette cérémonie, car la qualité a toujours un prix. D'où l'opinion populaire se méfie toujours de ce qui est gratuit.

Au Bénin, la politique de la gratuité actuelle concerne uniquement la suppression des frais d'inscription qui étaient versés par les étudiants. Ces frais permettaient à l'établissement de supporter un certain nombre de charges. Avec la suppression des dits frais, l'Etat a décidé de supporter les différentes charges.

#### ***2. La notion de Performance***

En français, l'usage du mot implique l'idée de résultat, de réalisation, de finalisation d'un produit, alors qu'en anglais le terme se réfère au comportement, à la tenue d'un produit ou d'une personne face à une situation donnée. On observe que le français calque les concepts anglais utilisant le nom (« performance environnementale » au lieu de « comportement environnemental » par exemple), et non le verbe anglais (les acteurs ne « *perform* » pas un rôle, ils le « jouent »).

- En compétition, la **performance** désigne le résultat chiffré obtenu.
- Dans l'exécution d'une tâche la **performance** dans le domaine de la gestion, décrit le résultat ultime produit par l'ensemble des efforts d'une entreprise ou d'une organisation.
- Au pluriel, les **performances** énoncent les indications chiffrées mesurant les possibilités maximales ou optimales d'un matériel ou d'un procédé technique.

### *3. La Notion d'impact*

Du latin tardif *impactus*, l'impact est le choc d'un objet contre quelque chose. L'impact est aussi la marque ou les séquelles laissées par le choc. Procédure qui vise à prévoir les conséquences d'un aménagement. *L'impact* est aujourd'hui employé non seulement dans son premier sens de « heurt d'une chose contre une autre, choc », mais également au sens figuré de « influence forte », voire d'« influence en général » : *une étude d'impact* (= étude de l'influence qu'aura sur le milieu naturel une installation industrielle) ; *l'impact d'un écrivain, l'impact d'une publicité*. Cet emploi est aujourd'hui si courant qu'il ne peut plus être considéré comme fautif. On pourra toutefois préférer, dans l'expression soignée, et hors de tout contexte technique, les équivalents *influence, ascendant, pouvoir, empire, domination, attraction, éclat, rayonnement*, en fonction du contexte.

### **B- Revue empirique et théorique**

Pour Platon, l'instruction publique doit être gratuite et obligatoire. Il procède par une démonstration logique. En effet, l'éducation selon lui, vise à apporter à la jeunesse ce qui est beau, noble, bon et vrai. En même temps, elle doit écarter de cette jeunesse ce qui est laid, indigne, mauvais et faux afin de le conduire à la station de réussite. L'Etat doit donc organiser l'évolution des aptitudes de chacun et veiller à la mobilité sociale de tous. La mission principale

de l'Etat étant le bien-être de tous, il revient donc à celui-ci de prendre en charge l'éducation de tous les enfants, jeune pour l'équilibre de la société. Comme on le voit, Platon place l'Etat comme acteur principal et essentiel de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui «l'Education Pour Tous ». Il est du devoir de l'Etat de tout mettre en œuvre pour assurer l'éducation de tous. La patrie étant supérieure à la famille, il serait imprudent et maladroit d'abandonner l'éducation de la jeunesse. C'est un devoir de l'Etat. A ce titre, l'inscription dans les universités publiques doit être gratuite et obligatoire pour favoriser l'accès à tous pour un fonctionnement harmonieux de la cité.

Shai Reshef, fondateur de l'Université du peuple, a déclaré aux journalistes que l'enseignement supérieur restait un rêve inaccessible pour des centaines de millions de personnes à travers le monde. Ces personnes ne peuvent pas suivre des études universitaires pour des raisons financières, pour cela l'inscription des étudiants dans les universités doit être gratuite pour permettre aux plus démunies d'avoir accès à la formation universitaire.

A côté de l'enjeu politique que constitue un large accès à l'enseignement supérieur, l'enjeu économique réside donc dans la correction d'un possible sous-investissement privé dans l'éducation prenant en compte les « rendements sociaux ». Le taux de subvention s'interprète alors « comme une mesure correctrice "à la Pigou", destinée à internaliser les "externalités de l'éducation » (Gary-Bobo et Trannoy 2005, p. 214). Ces différents gains collectifs restent cependant difficiles voire impossibles à quantifier de manière satisfaisante (Barr 1993, Grégoire 2008), de même que la rentabilité financière des études sur 40 années d'activité (Vinokur 2009, p. 444).

En conséquence, si le financement public pose peu de problèmes dans le cadre de la scolarité obligatoire, il n'en va pas de même pour les études supérieures : l'opportunité et les conditions d'un partage des coûts entre la collectivité et le bénéficiaire direct de l'éducation font ainsi davantage débat. En s'appuyant sur les travaux du CERC (2003) ou de l'OCDE, Trannoy (2006) affirme que « l'université est clairement le parent pauvre de l'enseignement supérieur, elle est sous-financée par rapport à ses concurrents français ou étrangers » (Trannoy 2006, p. 747) et conclut qu'« il serait pour le moins paradoxal de ne pas aligner les moyens des établissements accueillant aujourd'hui les élèves de milieux défavorisés sur ceux des classes préparatoires et des grandes écoles » (Trannoy 2006, p. 747). Gary-Bobo et Trannoy(2005) insistent sur le cercle vicieux qui caractériserait le système : de mauvaise qualité, l'enseignement n'incite pas les français à payer, ce qui maintient le système dans cet état.

Ensuite, comme le souligne le rapport de l'UNESCO (2005), « *rien dire des performances qu'on pouvait et devait attendre des systèmes éducatifs quant à cet objectif.* » Le constat est que en mettant l'accent sur l'éducation universelle, les acteurs au développement se sont focalisés sur les aspects quantitatifs de la politique d'éducation. Et pourtant, comme l'indique le rapport de l'UNESCO, « *il semble très probable que la réalisation de la participation universelle à l'éducation dépendra fondamentalement de la qualité de l'éducation et la condition dans laquelle il est réalisée.* » Il est donc urgent de mettre un accent sur la qualité notamment sur la condition, ce d'autant plus que la condition dans laquelle les étudiants apprennent peut avoir un impact crucial sur leur assiduité et leur réussite.

Lessard et Meirieu se sont intéressés aux systèmes de l'enseignement supérieur de l'occident et particulièrement de la France, qu'en est-il de l'Afrique ? Pierre Fonkoua prend position. Dans une publication récente, Fonkoua (2006), dans *quels futurs pour l'éducation notamment l'enseignement supérieur en Afrique ?* fait une autopsie sans complaisance de la crise de l'enseignement supérieur en Afrique, crise marquée du sceau des vicissitudes et des conjonctures historiques tels que l'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme, l'auteur aboutit au constat que la domination des puissances européennes a entraîné le découpage arbitraire des états nations de l'Afrique. La religion et les langues occidentales ont également participé à l'émiettement du continent. Dans cette situation de misère permanente, l'auteur se demande bien « *quelle politique d'éducation ou l'enseignement supérieur pour l'Afrique ?* » Il suggère un ensemble de propositions stratégiques. Il préconise d'abord que les décideurs tiennent en compte des spécificités de l'Afrique qui se trouvent dans la diversité culturelle, ethnique et linguistique. La réforme des programmes académique devra donc tenir compte de cette diversité pour aboutir à objectif. Il précise à cet effet qu' « *il est urgent que chaque pays africain mette sur pied une politique d'éducation à la pluriethnicité pouvant poser les fondations d'une éducation durable pour une Afrique unie* » (2006 : 39). Fonkoua insiste sur la nécessité d'une « *veille prospective en matière l'enseignement* ». Il s'agit d'avoir une vision futuriste pour mieux anticiper sur les événements. Il préconise également une planification stratégique des systèmes éducatifs africains pour y arriver. La décentralisation du système de l'enseignement supérieur est incontournable dans la mesure où elle permet de prendre en compte tous les acteurs de l'éducation dans la formulation des politiques éducatives dans ce sens qu'elle permet et garantit la « *rationalité, l'efficacité, la concurrence saine* » (2006 : 73). Par ailleurs, les Etats devront mobiliser les ressources humaines et financières importantes ? Ces ressources permettent de former des cadres ou spécialistes en dans l'enseignement

supérieur, la formation des enseignants et leur gestion doivent être efficaces. Un meilleur traitement des Enseignants doit stimuler ces derniers à améliorer le rendement. Une gestion et une planification des établissements doivent permettre un bon quadrillage des dépenses. L'accès aux nouvelles technologies de l'information et la communication doit être vulgarisé en vue de favoriser des formations à distance. Une refonte des contenus des programmes doit tenir compte de l'éducation à l'environnement pour aboutir à une éducation de qualité gage de la formation réussie des africains.

## **Section N°2 : Méthodologie de Recherche et Méthode de Collecte des Données**

Dans cette section il s'agira pour nous de présenter la méthode d'analyse puis ensuite de présenter la source des données utilisées pour atteindre nos objectifs.

### **Paragraphe N°1 : Méthode d'analyse des données et de validation des hypothèses**

Pour le traitement et l'analyse des données nous avons eu recours à l'analyse qualitative et à quelques outils de la statistique descriptive.

#### **A. Méthode d'Analyse des Données**

##### **1-ANALYSE QUALITATIVE**

L'analyse des données qualitatives dont nous nous sommes proposé de faire l'étude dans cette partie nous est présentée par Michael Huberman et Miles (1991). En effet, la force de ce genre d'analyse est de rendre compte de la réalité scientifique non plus par des chiffres, mais par des mots. Il s'agit donc d'apprécier, de juger ou d'émettre des opinions. Comme le soulignent les auteurs, les « *chercheurs qualitatifs considèrent encore l'analyse comme un art et mettent l'accent sur une approche intuitive.* » Dans l'analyse qualitative, le chercheur ne se contente plus de décrire les phénomènes, mais essaye de comprendre et d'expliquer à partir d'une approche logique les phénomènes.

Dans le cadre de notre étude, nous nous servirons des statistiques qualitatives issues des archives de l'UAC.

Dans le même ordre d'idées, nous nous sommes rapprochés de quelques étudiants pour des entretiens et en faire également une analyse qualitative des informations que nous avons reçues sur notre sujet d'étude.

## 2-ANALYSE QUANTITATIVE

Pour faire l'analyse quantitative des données, nous avons eu recours à l'outil de la statistique descriptive. Cette technique nous a permis d'avoir des pourcentages sur la base des données brutes issues de nos enquêtes de terrain.

A ce niveau, il a été question pour nous, à partir des données quantitatives issues de l'exploitation documentaire et de nos questionnaires, de dégager les fréquences absolues et les fréquences relatives. Le but visé ici étant de comparer la valeur relative en pourcentage que représente chaque modalité par rapport à l'effectif total de l'échantillon.

### ***B. Méthode de Validation des hypothèses.***

Notre première hypothèse : « La mise en place de la politique de gratuité des inscriptions a incité les étudiants des écoles professionnelles à une deuxième inscription dans les facultés classiques » sera validée si le taux Moyen de double inscription (TMD<sub>1</sub>) avant la politique de gratuité est inférieur au taux moyen de double inscription après la gratuité des inscriptions (TMD<sub>2</sub>).

$$TMD = \left( \frac{1}{n} \sum t_i \right) \times 100, \text{ avec } n \text{ le nombre d'observations et } t_i \text{ le taux annuel d'accroissement}$$

De même l'hypothèse N°2 : « ***La politique de gratuité exerce un effet négatif sur la performance académique des étudiants*** »

Un étudiant sera ici déclaré performant si au cours de la même année académique il a simultanément au moins Douze (12/20) de moyenne dans son établissement professionnel et réussit dans sa faculté. Le taux réalisant le total des étudiants performants sera noté TP. Ainsi donc l'hypothèse N°2 sera validée lorsque le TP représentera moins de 50% du total des étudiants ayant réalisé la double inscription

$$TP = \frac{\text{Nombre d'étudiants performants}}{\text{L'effectif total des étudiant ayant réalisés la double inscription}} \times 100$$

## **Paragraphe N°2 : Instruments de mesures et collecte des données**

### **A. Instruments de mesures**

S'agissant des instruments de mesure, nous nous sommes servi d'un questionnaire de type Likert, de l'observation et de l'entrevue.

Avant de mener une bonne enquête, il est nécessaire de procéder à une vérification empirique du questionnaire pour s'assurer qu'il est bien applicable aux sujets enquêtés. Le pré-enquête encore appelée pré-test s'avère un exercice qui permet de tester la validité d'un questionnaire, la pertinence du sujet abordé à travers les objectifs que l'on désire atteindre. C'est pour toutes ces raisons que nous avons fait un questionnaire servant de prétexte au départ. Compte tenu de certaines difficultés, nous avons finalement confectionné des questionnaires sur la base de l'échelle de Likert pour ce qui est des données quantitatives.

La collecte des données proprement dite s'est opérée au mois de mai 2015, cette période étant la période de la rentrée, occasion de bien rencontrer les étudiants. Notre questionnaire a été fait sur le modèle de l'échelle de Likert.

En effet, une échelle de Likert est un questionnaire psychologique permettant de qualifier les attitudes. Elle est composée d'une série d'affirmations auxquelles l'enquêté doit indiquer son degré d'accord ou de désaccord c'est-à-dire que l'enquêté nous fournit la juste information.

Nous avons fait des questionnaires comprenant 2 valeurs de réponses possibles. Il s'agit de :

-d'accord (oui)

-Pas d'accord (non)

Pour la passation des questionnaires, nous avons utilisé la méthode du choix au hasard et la méthode du choix raisonné.

Pour la méthode du choix au hasard, il est question pour nous d'interroger 1501 étudiants de l'UAC sans distinction de sexe et âge.

Au-delà de questionnaire d'enquête, ce qui ne nous a pas permis d'avoir des données pour les années antérieures, nous avons adressé une demande au chef statistique qui a fournis

d'information sur la statistique des étudiants de l'avant et après politique de gratuité des inscriptions :

- nombre d'inscription.
- nombre d'étudiants ayant été inscrits
- nombre de double inscription faite
- le taux de réussite des étudiants dans les différentes entités (ENEAM, EPAC, FSA) ainsi que dans l'UAC en général.

## ***B. Population d'étude et procédure d'échantillonnage***

### *1. Population d'étude*

La population d'étude ou population parente est l'ensemble des acteurs qui constituent le champ d'investigation du chercheur. C'est l'ensemble des personnes que le chercheur doit consulter pour avoir des informations sur ce qu'il se propose d'étudier. Pour notre étude il s'agit des étudiants de l'ENEAM, de l'EPAC et de la FSA et toute autre autorité de l'UAC pour ce qui est de la gratuité des inscriptions sur la performance des étudiants et ses effets sur la condition d'étude. Les étudiants ne sont pas les seules personnes consultées. Nous avons étendu nos enquêtes auprès des responsables des services centraux. Toutes ces personnalités vont nous aider à comprendre la définition et la mise en œuvre de la gratuité des inscriptions au niveau institutionnel.

En somme, notre population d'étude est constituée de l'ensemble des étudiants de ces établissements précités, des responsables des services centraux, voir même des personnes salariés ayant déjà parcouru l'UAC.

### *2. Procédure d'échantillonnage*

Parlant de l'échantillon, celui-ci permet de saisir la totalité des sujets concernés par l'étude à partir d'un petit groupe de ces sujets. Ce petit groupe doit être représentatif de la population globale. A propos, Antoine (1969 :203-204) affirme que « *l'échantillonnage consiste à présenter un nombre limité d'éléments d'un ensemble d'une façon telle que l'on puisse, à partir*

*de l'observation ou de l'analyse de ces éléments, porter un jugement sur la totalité de l'ensemble ».*

Nous avons passé nos différents questionnaires aux étudiants sans discrimination afin de savoir le comportement à l'égard de la politique de gratuité des inscriptions. Pour cela, nous avons choisi un échantillon représentatif de 150 étudiants résidents sur le territoire de l'UAC dont 50 étudiants à l'ENEAM, 50 étudiants à l'EPAC, et enfin, 50 étudiants à la FSA.

Le tableau ci-dessous présente la structure d'échantillon d'étude

**TABLEAU N°1** : Structure de l'échantillon d'étude

	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>Total</b>
<b>ENEAM</b>	31	19	50
<b>EPAC</b>	34	16	50
<b>FSA</b>	39	11	50
<b>Total</b>	104	46	150

Source : Les auteurs, Mai 2015

## **CHAPITRE N° 2 : CADRE EMPIRIQUE DE L'ETUDE.**

Il s'agira dans le second chapitre de notre exposé de présenter les données et de les analyser ; de vérifier les hypothèses et de faire éventuellement quelques suggestions. Le présent chapitre sera principalement reparti en deux sections.

### **Section N°1 : Présentation et Analyse des données**

La présentation des résultats nous permet de faire une étude documentaire ou une analyse de contenu à partir des données issues des écoles de l'UAC objet de notre étude. Par la suite, nous allons présenter les résultats issus de nos propres enquêtes pour aboutir à la vérification de nos hypothèses

#### **Paragraphe N°1 : Présentation des données des écoles de l'UAC**

Dans ce paragraphe nous allons utiliser les informations issues de la base de données de l'UAC montrant l'évolution du taux de la double inscription au cours de la période 2004-2013.

**Tableau 2 :** Evolution du taux de la double inscription à l'UAC de 2004 à 2013.

<b>ANNEES</b>	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
<b>NDI</b>	2412	2929	3178	2948	6341	13868	13366	15063	14005
<b>NI</b>	31041	37527	43242	41391	54736	73166	78464	84755	97956
<b>TD(%)</b>	7,77	7,81	7,34	7,12	11,58	18,95	17,03	17,77	14,29

**SOURCE :** Réalisé par les auteurs des enquêtes sur la base des données du site de l'UAC.

L'observation du tableau N°2 montre que le taux de la double inscription avant l'année académique 2008-2009 (Année du décret de la double inscription), oscillait en moyenne autour de 7,51% contre un taux moyen de 17,04% après 2008-2009. Ce grand écart entre les deux taux peut s'expliquer par la politique de la gratuité des inscriptions en général et de la double inscription en particulier qui autrefois étaient tous payantes.

Il est surtout à noter que le bond du taux observé entre 2008 et 2009 (Passé de 7,12 à 11,58) est une conséquence logique de la nouvelle politique de gratuité dont le premier coup d'essai a lieu entre 2008 et 2009.

## **Paragraphe N°2 : Présentation et analyse des données de l'échantillon**

### 1. Répartition de l'échantillon des étudiants selon les modalités de la question 4 : **« Avez-vous réalisé la double inscription ? »**

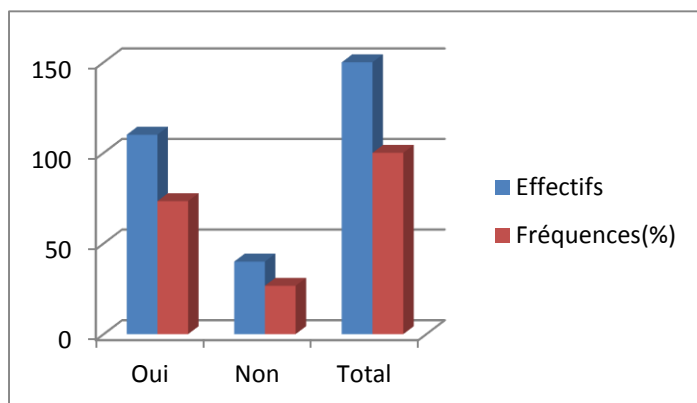
Notre échantillon est principalement constitué des étudiants interrogés au cours de notre enquête. Au vu des résultats, il nous a été permis de constater qu'il y a plus d'étudiants ayant réalisés la double inscription que d'étudiants ne l'ayant pas fait. Le tableau N°3 montre les proportions des étudiants enquêtés par rapport à la question « *Avez-vous réalisé la double inscription ?* »

*Tableau N°3 : Proportion de l'échantillon des étudiants ayant réalisés la double inscription ou non.*

Modalités	Oui	Non	Total
Effectifs	110	40	150
Fréquences(%)	73,33	26,67	100

*Source : Les auteurs à base des données de l'enquête 2015*

*Graphique N°1 : Proportion de l'échantillon des étudiants ayant réalisés la double inscription ou non.*



De l'analyse de ce graphique, il est à noter que 73,33% des étudiants enquêtés ont réalisé la double inscription. Cette proportion peut être justifiée par le fait que la politique de gratuité à inciter un bon nombre d'étudiant à faire la double inscription.

2. Répartition de l'échantillon des étudiants selon les modalités de question 5 :

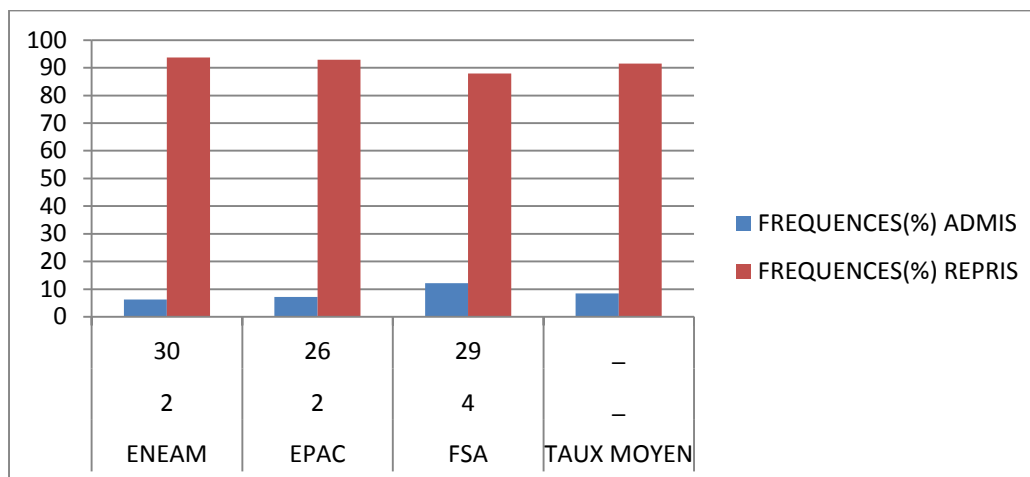
**« Reprenez-vous la classe ou passez-vous en classe supérieure dans votre second établissement et quelle moyenne avez-vous obtenu? »**

*Tableau n°4 : Proportion des étudiants ayant repris ou étant admis dans leur second établissement*

SUJET ENTITES	EFFECTIFS		FREQUENCES(%)	
	ADMIS	REPRIS	ADMIS	REPRIS
<b>ENEAM</b>	2	30	6,25	93,75
<b>EPAC</b>	2	26	7,14	92,86
<b>FSA</b>	4	29	12,12	87,88
<b>TAUX MOYEN</b>	—	—	8,50	91,50

Source : les auteurs, à partir des enquêtes, 2015

*Graphique N°2 : Résultat à la faculté des étudiants ayant réalisé la double inscription.*



Source : les auteurs, à partir des enquêtes, 2015

Les résultats obtenus à l'issus de cette question montre clairement que parmi les étudiants ayant réalisés la double inscription (100%) uniquement 8,5% passent en année supérieure dans leur second établissement. De ce constat la double inscription ne saurait être un avantage pour les étudiants des écoles professionnelles. Cette observation pourrait être justifiées par le fait que :

- La concordance entre les emplois de temps académiques des étudiants des écoles professionnelles est souvent en déphasage avec ceux des facultés classiques ;
- Le choix de la filière dans le second établissement n'est souvent pas substituable à l'option filière de l'école professionnelle ;
- L'esprit du suivisme dans l'optique de la double inscription dominé par la négligence accrue des cours à la faculté.

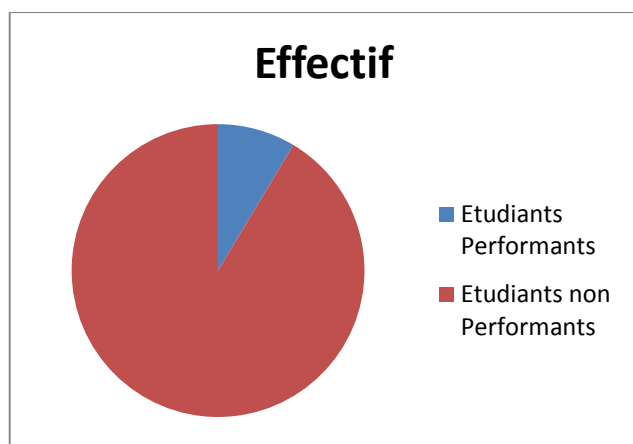
3. Répartition des étudiants ayant réalisés la double inscription à partir des critères de performances

*Tableau n°5 : Répartition des étudiants selon le critère de performance*

Modalités	Etudiants Performants	Etudiants non Performants
<i>Effectif</i>	<b>8</b>	<b>85</b>
<i>Fréquence relative</i>	<b>8,6%</b>	<b>91,4%</b>

SOURCE : les auteurs, Mai 2015

**Graphique N°3 : Répartition des étudiants selon le critère de performance**



*SOURCE* : les auteurs, Mai 2015

Il ressort de l'observation de ce diagramme que la proportion des étudiants performants est très négligeable comparativement à celle des étudiants non performants. Il est à rappeler que le critère de performance définit dans le cadre de notre étude stipule que les étudiants performants sont ceux ayant obtenu simultanément une moyenne supérieure ou égale à Dix(10) à la faculté et une moyenne supérieure ou égale à Douze(12) à l'école. Ici le taux de performance au sein de la population étudiée est de 8,6% < 50%. Ce taux confirme les conclusions issues de l'analyse de la question N°6. Ce taux étant inférieur à 50% il résulte donc que la double inscription impacte négativement la performance des étudiants des écoles professionnelles.

## **Section N°2 : Validation des hypothèses et recommandations.**

Dans cette section, nous allons au prime abord procéder à la vérification des hypothèses puis ensuite exprimer des recommandations et suggestions à l'endroit des autorités rectORAles pour mieux impacter la double inscription sur la performance des étudiants.

### **Paragraphe N°1 : Vérification des hypothèses**

Ce paragraphe sert de cadre pour la vérification des hypothèses émises dans le cadre de cette étude.

#### **1. Hypothèse N°1 :**

A partir de nos résultats synthétisés, nous avons constaté que le taux moyen de la double inscription (7,51%) avant la politique de gratuité est inférieur au taux moyen de la double inscription (17,04%) après la politique de gratuité. Ainsi, l'hypothèse N°1 selon laquelle la politique de gratuité favorise la double inscription est donc validée.

#### **2. Hypothèse N°2 :**

Des analyses précédentes sur la performance des étudiants, il ressort que la politique de gratuité des inscriptions impact négativement la performance des étudiants. En effet le taux de performance calculé au sein de l'échantillon étudié est de 8,6% valeur inférieure à 50%. Sur ces bases la seconde hypothèse selon laquelle la gratuité des inscriptions a un impact négatif sur les étudiants est donc validée.

## **Paragraphe N°2 : Suggestions et recommandations**

### *A. A l'endroit des autorités rectorales :*

Nous arrivons à l'étape charnière de notre étude. Nos recommandations et suggestion vont prioritairement aux pouvoirs publics, aux enseignants et enfin aux étudiants.

Chaque système éducatif est le fruit de ce que les pouvoirs publics auront décidé d'en faire. Ainsi au Bénin, l'éducation étant du domaine de la loi, seul l'Etat doit prendre des mesures appropriées pour faire de celle-ci ce qu'il veut. L'Etat ayant donc décidé de rendre l'inscription gratuite, il doit prendre également des dispositions pour que celle-ci soit effective. Parmi les mesures que nous suggérons aux pouvoirs publics nous avons :

- Les étudiants réalisent la double inscription et n'y taille pas d'importance. Cela diminue le taux de réussite des étudiants du second établissement. Il est souhaitable à cet effet que la double inscription devienne payante afin de motiver les apprenants à beaucoup s'y accrocher vu le cout de l'investissement.
- Il est aussi souhaitable qu'une politique de frais d'inscription à deux paliers soit mise en place. Cette politique consistera à envisager une limitation de la double inscription de manière à encourager les étudiants performants à la double inscription à partir de la deuxième année d'étude et à surtout décourager les étudiants redoublants à faire la double inscription en leurs fixant des frais de la double réinscription supérieurs au cout actuel.
- Parti du constat que la densité de la double inscription est importante dans les premières années d'étude de nos facultés classique, il est raisonnable d'interdire la double inscription aux nouveaux étudiants qui ne mesurent pas encore vraisemblablement les réalités du système académique universitaire et qui se laissent beaucoup plus aller à l'idée d'accumuler les diplômes tout en ignorant la manière de les avoir.
- D'un point de vue de la théorie économique, nous pouvons analyser la décision de la gratuité comme étant inappropriée par rapport à la loi de l'offre et de la demande. en effet, lorsque la demande d'études universitaires est supérieure à l'offre publique de service éducatif (comme c'est le cas actuellement), deux décisions devraient être envisagées :

1-Augmenter les frais d'inscriptions(les prix) pour dégager des ressources pouvant permettre d'accroître et d'améliorer l'offre.

2-En appliquant la mesure de la gratuité aux redoublants et aux doubles inscriptions, c'est plus de 30% de coût supplémentaire qui grève inutilement les charges. En l'absence d'un numerus clausus, les amphithéâtres seront pleins à craquer, et le coût de la gratuité serait très élevé en termes de baisse de la qualité de l'enseignement, de redoublement et de gaspillage de ressources financières.

- Au lieu de décréter la gratuité, on aurait mieux fait d'investir dans l'équipement pédagogique et les infrastructures »parce que le plus important aujourd'hui n'est pas d'accéder à l'université, mais d'y apprendre quelque chose de substantielle. Or, l'état de l'équipement et des infrastructures ne garantit plus cela aujourd'hui.

Maintenir les frais d'inscriptions et mettre par exemple des ordinateurs avec connexion Internet dans toutes les facultés et cabines d'étudiants ou bien fournir un ou deux livres de spécialité à chaque étudiant inscrit serait un investissement doublement plus rentable pour les étudiants et l'état.

#### B. *A l'endroit des étudiants :*

- Tout nouvel étudiant devrait prendre conscience de l'immensité du travail à abattre lorsqu'il décide de réaliser une double inscription car l'enjeu de la double inscription demande plus de disponibilité et d'investissement intellectuel.
- Il est préférable que chaque étudiant fasse une inscription unique afin de mieux se concentrer dans son domaine d'étude. L'idéal ici serait même de le motiver à compléter son inscription par une formation professionnelle de son domaine d'étude.
- Il est aussi à noter que les grèves intempestibles faussent la qualité de la formation donnée dans nos facultés universitaires. Ceci rend énormément difficile l'accomplissement de la volonté des étudiants doublements inscrits d'étudier dans les conditions optimales. Il est alors recommandé aux étudiants de mesurer l'atmosphère des études dans nos facultés classiques face à leurs capacités intellectuelles d'exécution avant toute option de double inscription.

## **CONCLUSION**

En conclusion, les résultats obtenus à l'issue des enquêtes et de nos recherches documentaires, il est à noter que la politique de gratuité des inscriptions impact négativement la performance des étudiants tout en favorisant l'accroissement de l'effectif des inscriptions dans les facultés universitaires. Cette situation a sérieusement compromis la qualité et la condition d'étude des étudiants voir même leur performance. Ce résultat est la conséquence de l'accès d'un plus grand nombre à la réalisation de la double inscription notamment le cas des étudiants des écoles professionnelles parallèlement inscrits gratuitement en faculté à l'UAC.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

**Adjovi C. Edmond & Sinsin Brice, 2008:** « Rapport d'activité de la recherche universitaire d'Abomey-Calavi année 2007 ». Abomey-Calavi, juillet.

**Agrion Philippe & Cohen Elie, 2004 :** « éducation et croissance », rapport 46, Conseil d'Analyse économique du Premier ministre, la documentation française. [Disponible sur : <http://www.cae.gouv.fr/rapports/dl/059.pdf>] (Ref. du 06-08-2005)

**Association internationale des Universités (AiU), 2007 :** « séminaire d'experts organisé sur l'enseignement supérieur et éducation Pour Tous (ePT), deux solitudes ? », Maputo, Mozambique, 25-26 janvier 2007 Notes sur les discussions et Recommandations. [en ligne sur :<http://www.unesco.org/iau/conférences/>] (Consulté le 10-05-07)

**Banque Mondiale, 1993 :** « east Asian Miracle », Oxford université Press banque Mondiale, 2005 : « Mettre les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique au cœur des stratégies de développement fondées sur la connaissance ». séminaire AuF-Institut de la banque Mondiale-CRuFAOCI, Niamey, 15 juillet.

**Barro Robert, 2000:** “education and economic Growth”, [en ligne sur: <http://www.oecd.org/dataoecd/5/49/1825455.pdf>] (visité le 18-05-07). becker s. Gary & Robert J. barro, 1985: “A Reformulation of the economic Theory of Fertility”, The Quarterly Journal of economics, vol. 103, n°1 (Feb., 1988), PP.1-25; MIT Press. Cambridge, MA, usA.

**Benhabib J. & Spiegel M.M., 1994:** “The role of human capital in economic development: evidence from aggregate cross

**Ben-Habib, Jess and Mark Spiegel, 1992:** “The role of human capital and political Instability in economic development”. economic Research Report, New York university, C.V. starr Center of Applied economics, New York, Processed.

**Easterly William, 2001 :** « Les pauvres sont-ils condamnés à le rester ? », traduit de l'américain par Aymeric Piquet-Gauthier, éditions d'Organisation, groupe eyrolles (2006), (l'édition original de ce livre a été publiée aux étatsunis sous le titre The elusive Quest For

Growth, par The MIT Press (2001). [disponible sur: [www.editions.eyrolles.com](http://www.editions.eyrolles.com)] (consultaté, le 10-06-08)

Forum on cost and Financing of education in Nigeria, Abuja, september 18-19.

**Gaillard Annie-Marie et Gaillard Jacques, 2006 :** « Fuite des cerveaux, circulation des compétences et développement en Afrique : un déficit global », in défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation en jeu , Centre Populaire et développement (CePed), édité avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères, dGCId, Pilon Marc (éditeur scientifique), ( p : 37-65) ; Paris.

**Gerschenkron Alexander, 1962:** “economic backwardness in historical perspective”. Press of Harvard university Press, Cambridge MA. Islam Nazrul, 1995 : « Growth empirics : A panel data Approach” Quarterly Journal of economics, 110 / 4, 1127-1170.

**Jamison, D.,Lau, L., Lui, S. & Rivkin, S., 1993 :** “education and economic growth : some cross-sectional evidence from brazil”. Journal of development economics, 41, 45-70.

**Lucas E. Robert (Jr), 1987 :** « On the mechanics of economic development », Journal of Monetary economics vol. 22, n°1, p 3-42; NorthHolland.Lucas e. Robert, 1988: “On Mechanics of economic development” Journal of Monetary economics, vol.22, 3-42.

**Mankiw N. Gregory, Romer David and Weil N. David, 1992:** “A contribution to the empirics of economic growth” the Quarterly Journal of economics, 107, 407-437 .May, .MIT press

**McMahon Walter W., 2006:** “education and economic development in the deep south : An analysis of education externalities”, university of Illinois. Economics of education Conference dijon, June

# ANNEXE

## Document annexes n°1: questionnaire de l'enquête

Bonjour / Bonsoir madame /monsieur

La présente enquête est effectuée dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de licence en Economie et porte sur le thème « Evaluation de l'impact de la politique de gratuité sur la performance des étudiants ». A cet effet, nous sollicitons votre collaboration en acceptant de répondre aux questions suivantes.

### IDENTITE ET ETABLISSEMENT(S) DE FORMATION

**Date de l'enquête :.... /.... /2015**

**Age :.....**

**Nationalité :.....**

**Etablissement(s) :.....**

Quelle  
est votre  
année

d'obtention du BAC ?

Année /...../ Série/...../.

**2- En quelle année êtes – vous venu à l'Université / ...../**

**3-Quelle votre année d'étude universitaire ?**

2eme année/...../ 3eme année /..... /

**4- Avez-vous fait une double inscription ?**

Oui /...../ Etablissement principal /...../ Etablissement secondaire/...../

Non/\_\_\_/ Etablissement/...../

**5- Reprenez-vous la classe ou passez-vous en classe supérieure ?**

Passé /\_\_\_/ Reprend /\_\_\_/

Etablissement(s) repris /...../ Etablissement(s) d'admission /...../

**6- Quelle moyenne avez-vous obtenue ?**

Etablissement Principal /...../ Etablissement secondaire /...../

**Document annexe n°2**

**TABLEAU N°3** : taux d'échecs des étudiants d'EPAC

<b>ANNEES</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002-2003</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>	<b>2010-2011</b>
<b>TE</b>	<b>16,29%</b>	<b>11,82%</b>	<b>12,19%</b>	<b>16,51%</b>	<b>11,52%</b>	<b>14,87%</b>	<b>3,54%</b>	<b>14,41%</b>

**TABLEAU N°4** : taux d'échecs des étudiants d'ENEAM (2010-2014)

<b>ANNEES</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>	<b>2013-2014</b>
<b>TE</b>	<b>8,18%</b>	<b>15,74%</b>	<b>30 ,16%</b>	<b>36,86%</b>

**TABLEAU N°5** : taux d'échecs des étudiants de la FSA (2001-2014)

<b>ANNEES</b>	<b>TE</b>
<b>2001-2002</b>	<b>10,55%</b>
<b>2002-2003</b>	<b>5,65%</b>
<b>2003-2004</b>	<b>2,43%</b>
<b>2004-2005</b>	<b>2,92%</b>
<b>2006-2007</b>	<b>6,57%</b>
<b>2007-2008</b>	<b>12,28%</b>
<b>2008-2009</b>	<b>18,25%</b>
<b>2009-2010</b>	<b>16,03%</b>
<b>2010-2011</b>	<b>12,12%</b>
<b>2011-2012</b>	<b>19,16%</b>
<b>2012-2013</b>	<b>16,93%</b>
<b>2013-2014</b>	<b>22,19%</b>

**SOURCE** : CSS DE LA FSA

**Document annexe n°3 : Textes législatifs et réglementaires sur l'éducation**

**1. Conventions internationales**

**Déclaration universelle des droits de l'homme** du 10 décembre 1948.

**Convention des Nations Unies** du 20 nov. 1989 relative aux droits de l'enfant.

**Convention de l'UNESCO** du 14 sept. 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

**La Déclaration de Jomtien** sur l'EPT.

Les Recommandations du forum mondial sur l'EPT de Dakar.

La Charte internationale de la gratuité.

**2. Lois nationales**\_\_\_\_\_

**Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990** portant Constitution de la République du Bénin;

**Vu la proclamation le 29 mars 2006** par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

**Vu le décret n02007 -540 du 02 novembre 2007** portant composition du Gouvernement

**Vu le décret n02007- 442 du 02 Octobre 2007** portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;

**Vu le décret n° 2007-272 du 16 juin 2007** portant critère d'attribution des bourses et secours d'étude des premier, second et troisième cycles universitaires;

**Sur proposition conjointe du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et du Ministre de la Santé;**

**Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 octobre 2008 ;**

**DECRETE:**

**Article 1er:** Les étudiants béninois non boursiers, non secourus ou non salariés inscrits dans les Facultés, Instituts ou Ecoles des Universités Nationales du Bénin au titre d'une année académique, bénéficient d'une prise en charge par l'Etat des frais d'inscription

**Article 2:** La jouissance de la prise en charge des frais d'inscription dans les Facultés, Instituts ou Ecoles dans les Universités Nationales du Bénin pour les étudiants de 1ère année n'est accordée qu'aux étudiants béninois ayant obtenu le baccalauréat de l'année civile en cours ou un diplôme admis en équivalence.

**Article 3:** Au titre d'une année académique, cette prise en charge des frais d'inscription est valable pour un seul établissement.

**Article 4.** Tout étudiant bénéficiaire d'une prise en charge des frais d'inscription dans les facultés, instituts ou Ecoles des Universités Nationales du Bénin, conserve le bénéfice de la prise en charge s'il est admis en année supérieure et ne remplit pas les conditions pour être boursier ou secouru, conformément aux dispositions du décret n° 2007-272 du 16 juin 2007.

**Article 5:** La prise en charge des frais d'inscription dans les Facultés, Instituts ou Ecoles des Universités Nationales du Bénin est conservée à tout bénéficiaire ayant redoublé une année d'études pour cause de maladie dûment constatée par un médecin exerçant dans les formations sanitaires de l'Etat.

**Article 6:** La prise en charge de frais d'inscription dans les Facultés, Instituts ou Ecoles des Universités Nationales du Bénin est suspendue pour tout étudiant redoublant son année d'études pour insuffisance de travail.

**Article 7:** Tout étudiant béninois, inscrit dans un cycle normal et ayant eu la prise en charge des frais d'inscription suspendue à la suite d'un redoublement, bénéficie à nouveau de cette prise en charge lorsqu'il passe en année supérieure.

**Article 8 :** La prise en charge des frais d'inscription dans les Facultés, Instituts ou Ecoles des Universités Nationales du Bénin est supprimée à tout étudiant:

-exclu d'un établissement:

-en situation d'abandon ;

- ayant subi deux échecs dans un même cycle;

**Article 9:** Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret. '

## TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	A
REMERCIEMENTS.....	B
DEDICACE 1.....	C
DEDICACE 2.....	D
SOMMAIRES.....	E
ABREVIATIONS ET SIGLES.....	F
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	G
RESUME.....	H
INTRODUCTION.....	1
Chapitre I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE.....	3
Section N°1 : Problématique, objectifs, hypothèses et revue de la littérature.....	3
Paragraphe n°1: Problématique de l'étude, Objectifs et Hypothèses.....	3.
A. Problématique et Justification Théorique de l'Etude.....	3
B .Objectifs.....	5
<b>1. Objectif Général.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Objectifs spécifiques.....</b>	<b>6</b>
C .Hypothèses.....	6
Paragraphe N°2 Revue de la littérature.....	6
B. Clarifications de quelques concepts.....	6
1. La Notion de Gratuité.....	7
2. La notion de Performance.....	7
3. La Notion d'impact.....	8
B- Revue empirique.....	8

Section N°2 : Méthodologie de Recherches et méthodes de collecte des données.....	12
Paragraphe N°1 Méthode d'analyse des données et de validation des hypothèses.....	12
C. Méthode d'Analyse des Données.....	12
1. Méthode d'Analyse des Données.....	12
2. ANALYSE QUANTITATIVE.....	13
D. Méthode de Validation des hypothèses.....	13
Paragraphe N°2 : Instruments de mesures et collecte des données.....	14
C. Instruments de mesures.....	14
D. Population d'étude et procédure d'échantillonnage.....	15
1. Population d'étude.....	15.
2. Procédure d'échantillonnage.....	16
Chapitre II : CADRE EMPIRIQUE DE L'ETUDE.....	17
Section N°1 : Présentation et analyse des données.....	17
Paragraphe N°1_ : Présentation des données des écoles de l'UAC.....	17
Paragraphe N°2 : Présentation et analyse des données de l'échantillon.....	18
1. Répartition de l'échantillon des étudiants selon les modalités de la question 5 .....	18
2. Répartition de l'échantillon des étudiants selon les modalités de question 6 .....	19
3. Répartition des étudiants ayant réalisés la double inscription à partir des critères de performances.....	21
Section N°2 : Validation des hypothèses et recommandation :.....	22
Paragraphe N°1 : Vérification des hypothèses.....	22
3. Hypothèse N°1 .....	22
4. Hypothèse N°2.....	22
Paragraphe N°2 : Suggestions et recommandations.....	22

C. A l'endroit des autorités rectores.....	22
D. A l'endroit des étudiants.....	24
CONCLUSION.....	25
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	27
ANNEXE.....	i